

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} DÉCEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le premier décembre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CARRION G., CECCANTI J.L., CANET A., CONSONNI E., GAGNOT Ph., LETOURNEUX F., LOUAZÉ M., LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G., VANDER ELST Ch.

Étaient absents excusés :

Jacques DEZÈRE
Christelle GUIBERT donne procuration à Christina VANDER ELST

Secrétaire : Aurélie CANET

Le compte-rendu de la précédente séance (3 novembre 2015) est approuvé.

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements des riverains de l'accès créé pour accéder à la Salle Jean-de-la-Fontaine par la rue Chardon. Il est proposé que ce passage s'appelle « Le Chemin aux Dames ».

Lettres dans la boîte aux idées :

Il est suggéré de réduire l'éclairage la nuit, doter le futur bâtiment omnisports de panneaux solaires. À étudier par la Commission des Travaux.

1° - L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ :

Nous avons évoqué la question lors d'un précédent Conseil Municipal.

Cinq bâtiments sont concernés par cette mise en conformité. Il convient d'établir un calendrier puisque maintenant les travaux à réaliser sur les bâtiments sont chiffrés (*fait par APAVE*) – voir ci-dessous :

CASCADE – REZ-DE-CHAUSSÉE UNIQUEMENT ⇨ 7 500 € HT

Constatations	Préconisations	Coût
<u>Accès côté Halte-Garderie</u> Pentes de cheminement trop importantes. Pas d'espace de manœuvre derrière la porte	Reprendre le cheminement – Créer un espace de manœuvre.	5 000,00 €
<u>Accès côté Place de l'Église</u> Pas d'aire de manœuvre devant la porte	La réalisation d'une pente conforme avec aire de manœuvre est impossible (<i>empiètement sur le domaine public</i>). Proposition aide à la personne avec une sonnette accessible d'un fauteuil. Déplacement prochain de C.A.S.C.A.D.E vers le presbytère.	100,00 €

<p>Circulations intérieures au bâtiment Pour accéder à la Halte-Garderie de l'intérieur, pente de 12 %</p>	Reprendre la pente pour la rendre accessible, 10 % sur 2 m maximum. Déplacement prochain de C.A.S.C.AD.E vers le presbytère.	1 000,00 €
<p>Sanitaires Lavabo non accessible. Pas de barre d'appui dans le sanitaire</p>	Remplacer le lavabo par un équipement accessible. Mettre en place une barre d'appui.	600,00 € 300,00 €
Accessoires non accessible	Déplacer les accessoires.	200,00 €
Porte n'ouvre pas dans le bon sens	Retourner la porte.	300,00 €
	<u>Total sanitaires</u>	1 400,00 €

SALLE JEAN-DE-LA-FONTAINE ⇨ 3 800 € HT

Constatations	Préconisations	Coût
<p>SAS Hall d'entrée (salle A) Le tapis gêne la progression d'un fauteuil roulant</p>	Remplacer le tapis.	500,00 €
<p>Sanitaires femme du hall d'entrée Il n'existe pas de lave mains dans le sanitaire adapté La patère est trop haute Au moins 1 lavabo par groupe de lavabos n'est pas accessible Les équipements (<i>distributeur à savon, miroir..</i>) sont trop hauts</p>	Le faire. A déplacer entre 0,90 m et 1,30 m. Le faire avec les équipements adaptés.	600,00 € 100,00 € 500,00 €
	A déplacer entre 0,90 m et 1,30 m	200,00 €
	<u>Total sanitaires</u>	1 400,00 €
<p>Sanitaire homme du hall d'entrée Il n'existe pas de lave mains dans le sanitaire adapté La patère est trop haute Au moins 1 lavabo par groupe de lavabos n'est pas accessible Les équipements (<i>distributeur à savon, miroir..</i>) sont trop hauts</p>	Le faire. A déplacer entre 0,90 m et 1,30 m. Le faire avec les équipements adaptés.	600,00 € 100,00 € 500,00 €
	A déplacer entre 0,90 m et 1,30 m	200,00 €
	<u>Total sanitaires</u>	1 400,00 €
<p>Hall d'entrée (Salles B) Le tapis gêne la progression d'un fauteuil roulant Il n'existe pas de stationnement PMR à proximité de l'entrée des salles B</p>	Remplacer le tapis. Prévu au P.A.V.E.	500,00 € /

GYMNASE ⇨ 12 800 € HT

Constatations	Préconisations	Coût
<p>Entrée/Hall Les tapis (<i>intérieur et extérieur</i>) gênent la circulation des fauteuils roulants La porte possède 2 vantaux mais le vantail de service ne mesure pas 0,80 m L'éclairage de la circulation est insuffisant (<100 lux)</p>	Les changer	400,00 €
	Changer la porte	2 400,00 €
	Faire un complément d'éclairage	1 500,00 €
	<u>Total Entrée/Hall</u>	4 300,00 €

<p><u>Vestiaires femme</u> Le lavabo n'est pas accessible Il n'existe pas de lave mains dans le sanitaire adapté Douches : Pas d'équipement pour s'y asseoir ni d'appui – la patère est trop haute</p>	<p>Le rendre accessible ou le changer Le faire Le faire</p> <p style="text-align: right;"><u>Total Vestiaires femme</u></p>	<p>500,00 € 600,00 € 700,00 €</p> <p style="text-align: right;">1 800,00 €</p>
<p><u>Vestiaires homme</u> Le lavabo n'est pas accessible Il n'existe pas de lave mains dans le sanitaire adapté Douches : Pas d'équipement pour s'y asseoir, ni d'appui – la patère est trop haute</p>	<p>Le rendre accessible ou le changer Le faire Le faire</p> <p style="text-align: right;"><u>Total Vestiaires homme</u></p>	<p>400,00 € 600,00 € 700,00 €</p> <p style="text-align: right;">1 700,00 €</p>
<p><u>Vestiaire arbitre</u> Le vestiaire n'est pas accessible à une personne circulant en fauteuil</p>	<p>Créer un nouveau vestiaire pour l'arbitre</p>	<p style="text-align: right;">5 000,00 €</p>

EGLISE SAINT-RÉMY ⇒ 5 700 € (extérieur & intérieur)

Constatations	Préconisations	Coût
<p><u>Entrée en pignon ouest (à gauche de la Nef)</u> Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées Les nez de marches ne sont pas contrastés Pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute</p>	<p>Les contraster Les contraster Mettre en place une bande d'éveil</p> <p style="text-align: right;"><u>Total entrée pignon ouest</u></p>	<p>500,00 € 500,00 € 300,00 €</p> <p style="text-align: right;">1 300,00 €</p>
<p><u>Entrée en pignon est (à droite de la Nef)</u> Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées Les nez de marches ne sont pas contrastés La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de l'escalier</p>	<p>Les contraster Les contraster La prolonger</p> <p style="text-align: right;"><u>Total entrée pignon est</u></p>	<p>200,00 € 300,00 € 400,00 €</p> <p style="text-align: right;">900,00 €</p>
<p><u>Entrée Principale (au bout de la Nef)</u> Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées Nez de marches ne sont pas contrastés Main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de l'escalier</p>	<p>Les contraster Les contraster La prolonger</p> <p style="text-align: right;"><u>Total entrée principale</u></p>	<p>500,00 € 1 300,00 € 400,00 €</p> <p style="text-align: right;">2 200,00 €</p>
<p><u>Places PMR</u> Signalisation abîmées</p>	<p>Les repeindre</p>	<p style="text-align: right;">500,00 €</p>
<p style="text-align: center;"><u>Intérieur</u></p> <p>Accès à l'autel se fait par 3 marches</p>	<p>Placer une table adaptée à proximité des marches en cas de besoin (signature de registres pour mariages, baptêmes)</p>	<p style="text-align: right;">0,00 €</p>
<p>Accès à la Nef : Pas d'emplacement pour les personnes circulant en fauteuils roulants</p>	<p>Supprimer tout ou partie de l'estrade située dans le transept gauche afin d'y prévoir 8 emplacements PMR de niveau avec les allées</p>	<p style="text-align: right;">800,00 €</p>

Constatations	Préconisations	Coût
<p><u>Étage</u> + de 50 personnes en étage, un ascenseur est obligatoire</p> <p><u>Cheminements extérieurs</u> Les premières et dernières contremarches de chaque volée ne sont pas contrastées Les nez de marches de chaque volée ne sont pas contrastés Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute de chaque volée Les mains courantes ne dépassent pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée Absence de garde-corps en rive du perron</p> <p><u>Circulations intérieures rez-de-chaussée</u> Eclairage de la circulation <100 lux Les interrupteurs ne sont pas assez contrastés avec le mur Le vantail de services des portes doubles est < à 0,80 m</p> <p><u>Escalier – 1^{er} étage</u> Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées Les nez de marches ne sont pas contrastés Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute de l'escalier Absence de main courante à gauche en montant L'éclairage de l'escalier est insuffisant (<150 lux)</p> <p><u>Escalier – 2^{ème} étage</u> Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées Les nez de marches ne sont pas contrastés Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute de l'escalier Absence de main courante à gauche en montant L'éclairage de l'escalier est insuffisant (<150 lux)</p> <p><u>Sanitaires – rez-de-chaussée</u> Sanitaires existants mais non prévus pour le public à mobilité réduite</p>	<p>Ascenseur requis en extérieur</p> <p>Les contraster</p> <p>Les contraster</p> <p>Le faire</p> <p>Prolonger les mains courantes</p> <p>Mettre en place un garde-corps</p> <p style="text-align: right;"><u>Total cheminements extérieurs</u></p> <p>Renforcer l'éclairage</p> <p>Coller sur les plaques d'interrupteurs une signalétique adaptée</p> <p>Changer le vantail de service</p> <p style="text-align: right;"><u>Total circulations intérieures rez-de-chaussée</u></p> <p>Les contraster</p> <p>Les contraster</p> <p>Le faire</p> <p>Le faire</p> <p>Renforcer l'éclairage de l'escalier</p> <p style="text-align: right;"><u>Total escalier – 1^{er} étage</u></p> <p>Les contraster</p> <p>Les contraster</p> <p>Le faire</p> <p>Le faire</p> <p>Renforcer l'éclairage de l'escalier</p> <p style="text-align: right;"><u>Total escalier – 1^{er} étage</u></p> <p>Créer un sanitaire adapté</p>	<p>60 000,00 €</p> <p>300,00 €</p> <p>1 000,00 €</p> <p>200,00 €</p> <p>200,00 €</p> <p>5 000,00 €</p> <p>6 700,00 €</p> <p>800,00 €</p> <p>100,00 €</p> <p>5 600,00 €</p> <p>6 500,00 €</p> <p>200,00 €</p> <p>1 200,00 €</p> <p>200,00 €</p> <p>1 000,00 €</p> <p>2 600,00 €</p> <p>5 200,00 €</p> <p>200,00 €</p> <p>1 000,00 €</p> <p>200,00 €</p> <p>900,00 €</p> <p>2 300,00 €</p> <p>4 600,00 €</p> <p>6 000,00 €</p>

MAISON DES ASSOCIATIONS ⇒ 26 900 €

Constatations	Préconisations	Coût
<u>Cheminements extérieurs</u> 3 marches existent au droit de chaque entrée cumulant un dénivelé de 35 cm par rapport à la cour	Créer une allée piétonne extérieure de 1,20 m de large, de niveau avec les salles et accessible via une rampe de 6 % maximum sur 5,80 m environ	14 000,00 €
3 portes à deux vantaux dont celui de service est < à 0,80 m	Changer les portes	7 600,00 €
Certains interrupteurs ne sont pas à la bonne hauteur	Déplacer les interrupteurs à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m	700,00 €
La poignée de porte d'une des salles n'est pas correctement utilisable	Remplacer la poignée pour la rendre préhensible	100,00 €
<u>Sanitaires</u> Pas de sanitaire adapté	En créer un dans le sanitaire femme existant et mettre en place une signalétique	4 500,00 €

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Certains travaux pourront être réalisés en régie ce qui réduira les coûts.

Sur les six établissements concernés, un calendrier est fixé auquel échappe C.A.S.C.AD.E. Des transferts dans de nouveaux locaux sont à l'étude. Si, ils sont effectifs, comment le bâtiment actuel sera-t-il utilisé ? La Commune ne peut se prononcer pour l'instant.

Calendrier :

⇒ 2016 : Salles Jean-de-la-Fontaine – Eglise Saint-Rémy

⇒ 2017 : Gymnase Jean-de-la-Fontaine – Maison des Associations

⇒ 2018 : Bibliothèque

2° - VENTE PAR Mme ROZENN TERTEREAU DU FONDS DE COMMERCE DE L'INSTITUT :

⇒ Demande de résiliation de bail par Mme TERTEREAU (7 décembre 2015) pour les murs.

⇒ Signature d'un nouveau bail avec l'acquéreur, Mme CHARTRAIN Maïté à valeur du 7 décembre 2015.

Le montant du bail resterait fixé à 455,87 €/mois (revalorisation avril 2015) soit annuellement 5 470,44 € arrondis à **5 470 €**.

À la demande du Conseil Municipal, M. Guillaume TERTEREAU quitte la salle du conseil, et ne prend pas part au vote, étant le frère de Rozenn.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après vote à bulletin secret (17 votants : 10 non – 5 oui – 2 blanc), la résiliation est rejetée par le Conseil Municipal.

Celui-ci par contre accepte la cession du bail, Mme TERTEREAU restant garante du paiement des loyers jusqu'à l'expiration de la durée légale du bail.

3° - SALLE OMNISPORTS :

L'ouverture des propositions des entreprises a eu lieu. La négociation avec les trois entreprises les mieux disantes, dans chaque lot, s'est déroulée le **vendredi 20 novembre 2015**.

Le cabinet d'architecte vient **lundi 30 novembre 2015** remettre ses conclusions qui vous seront présentées en séance, par lot. Une attribution vous sera présentée avec le montant exact des travaux.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal retient les entreprises suivantes :

<input type="checkbox"/> - Lot n° 1 – VRD : TRIFAULT TRAVAUX PUBLIC	⇒	94 757,60 € HT
<input type="checkbox"/> - Lot n° 2 – Gros Œuvre – Maçonnerie : LHOMME FRÈRES	⇒	120 000,00 € HT
<input type="checkbox"/> - Lot n° 3 – Bâtiment tous Corps d'État : Entreprise MATHIS	⇒	572 294,48 € HT
<input type="checkbox"/> - Lot n° 4 – Étanchéité – Photovoltaïques : lot déclaré infructueux. Une nouvelle consultation sera lancée et les travaux répartis en deux lots distincts.		
<input type="checkbox"/> - Lot n° 5 – Électricité : Entreprise DESSAIGNE	⇒	43 000,00 € HT
<input type="checkbox"/> - Lot n° 6 – Plomberie – Chauffage : SANI CHAUFFAGE	⇒	138 632,20 € HT
<input type="checkbox"/> - Lot n° 7 – Sols Sportifs : UNISOL	⇒	72 813,10 € HT
<u>TOTAL</u> (hors lot n° 4)	⇒	1 041 497,38 € HT

La décision modificative budgétaire correspondante sera prise (300 000 €).

4° - SEGILOG :

C'est notre logiciel informatique pour l'ensemble de nos domaines d'activités. Nous souhaitons signer à nouveau pour trois ans.

Coût pour 3 ans : 11 799 € HT soit à l'année ⇒ **3 933 € HT**

☞ Couvre la comptabilité, l'urbanisme, la paie, le cimetière, l'état-civil, les élections.

☞ Intègre bien sûr les modifications législatives et juridiques. Un prestataire de service se déplace sur site pour assurer ces ajustements, former le personnel et intervient en cas de problème (*hotline à domicile*).

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal renouvèle pour trois ans le contrat avec SEGILOG. Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à le signer.

5° - DEMANDES DE SUBVENTIONS :

⇒ **Section Basket SCM** : a assuré une animation Temps d'Activité Périscolaire pendant 6 séances.

Subvention pour payer cette prestation de service : 150 e ce qui fait l'heure de prestation à 25 € tout compris.

⇒ **École Paul Fort - Mamers** : L'école accueille trois enfants de Marolles-les-Braults scolarisés en CLIS (*section qui n'existe pas à Marolles-les-Braults*)

L'école fait venir un artiste sculpteur et auteur de livres de jeunesse, une semaine, pour réaliser avec les enfants une sculpture qui utilisera des matériaux de récupération. Ce projet sera travaillé en classe et permettra des travaux de lecture et de production de textes.

Coût : 25,80 €/élève.

⇒ **École Élémentaire – Marolles-les-Braults** : Pour la classe de mer qui a eu lieu en octobre 2015. 54 enfants y ont participé.

La subvention n'a pas été proposée lors du vote des subventions en décembre 2014. Nous vous proposons de nous aligner sur ce qui était versé pour les classes de neige, 102 €/ enfant.

Rappel : Les subventions en 2014 ont été gelées. Montant 102 € x 54 enfants = **5 508 €**

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

☛ Une somme de 150 € est octroyée à la section basket du Sporting Club Marollais en contrepartie des 6 séances d'animation assurées dans le cadre des T.A.P.

☛ École « Paul Fort » - Mamers.

La subvention demandée est accordée : 77,40 € (25,80 €/élève x 3 élèves)

☛ École Élémentaire – Marolles-les-Braults

Une subvention de 102 € par enfant ayant participé à la classe de mer d'octobre 2015 est accordée à la Coopérative Scolaire de l'École Élémentaire Publique de Marolles-les-Braults.

Montant total, 54 enfants ayant participé : 102 € x 54 = 5 508 €

Pour mémoire : une subvention par enfant de 102 € avait été attribuée en 2014 pour la classe de mer qui avait eu lieu en avril. Elle concernait alors 49 enfants pour un montant total de 4 998 €.

6° - LOCATION DU LOCAL SITUÉ Z.A. « LES LOGES » (*anciennement loué à APPRO OUEST*) :

Ce local était loué à APPRO OUEST jusqu'à ce que cette société disparaisse. Un repreneur, M. Jérôme DAVID se présente qui souhaite prendre la suite. Le loyer serait ramené de 600 à 500 € soit 6 000 €/an

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Réponse positive pour la location et le montant annuel de 6 000 €/an. Par contre la date de début de bail est subordonnée à la date de résiliation du bail avec Appro Ouest (*démarches judiciaires en cours*).

7° - CANTINE SCOLAIRE :

Année complète : octobre 2014 – septembre 2015 inclus

Nombre de repas servis toutes catégories confondues ⇒ 27 638 repas

Dépenses de fonctionnement en TTC	Recettes de fonctionnement en TTC
- Alimentation 37 581,61 € - Salaires (déduit aide État : 9 104 €) 108 860,64 € - Fluides : (gaz, électricité, eau) 9 510,90 € - Maintenance 2 861,13 € - Produits d'entretien 3 610,78 € - Téléphone 957,71 € - Divers (vêtements de travail, formation, petit matériel) 899,79 € <p style="text-align: right;">164 282,60 € TTC</p>	- Remboursement CAE : 9 104 € (déjà décompté dans les dépenses salaires) - Facturation Famille : 94 873,40 € Base : Marollais assimilés : 3,40 € Occasionnels : 4,10 € Extérieurs : 3,90 € Adultes : 4,60 € <p style="text-align: right;">94 873,40 € TTC</p>

☞ Prix de revient du repas : 164 282,60 € / 27 368 repas = **5,944 €** arrondi à **5,95 €**.

☞ Déficit structurel : 164 282,60 € - 94 873,40 € = **69 409,20 €** soit 2,51 € par repas.

☞ Impayés à ce jour (octobre 2014 à septembre 2015) : **5 804,17 €** soit **6,12 %** des recettes.

Dépenses d'investissement qui par définition ne sont pas des dépenses récupérables sur le prix du repas :

☞ Dépenses effectuées :

- lave-vaisselle : 6 198,00 €	} 8 561,21 € TTC (récupération TVA : base 15,70)
- Vaisselle : 177,60 €	
- Chaises : 2 185,61 €	

Dépenses envisagées après décision budgétaire modificative si accord du Conseil Municipal :

- Tables (12), Chaises (72) pour le réfectoire des Maternelles :	8 661,76 € TTC
- Chariots pour service (2) :	306,64 € TTC

Total des dépenses envisagées : **8 968,40 € TTC**

Inscription budgétaire : 16 300 € - 8 561,21 € = **7 738,79 €** (solde disponible)

Nouveaux crédits nécessaires (frais de port inclus) : 8 968,40 € - 7 738,79 € = **1 229,61 €** arrondi à **1 250 €**.

IL EST DONC DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- Son accord pour commander les chariots, les tables et les chaises d'où une ouverture de crédit de 1 250 €.
- D'étudier la possibilité d'augmenter le prix du repas notamment pour les enfants hors secteur dont les Communes refusent de verser à la Commune une subvention fixée à 122 €/enfant.

Le prix du repas est actuellement facturé : 3,90 € contre un coût de revient à 5,95 €.

Même réflexion pour les adultes (4,60 €) qui pourraient eux payer le repas dans sa globalité : 5,95 €.

- Application au 1^{er} septembre 2016

NB : La Commune a perçu l'excédent de gestion de l'Association de la Cantine Scolaire soit : 8 847,28 €

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal fixe comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2016 les tarifs de la cantine scolaire :

Prix du repas :

- ☛ **Marollais et assimilés : 3,50 €**
- ☛ **Occasionnels : 4,20 €**
- ☛ **Extérieurs : 4,00 €**
- ☛ **Adultes : 6,00 €**

Le Conseil Municipal accepte de commander 12 tables et 72 chaises pour le restaurant des maternelles et autorise la décision budgétaire modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses – Budget Commune :

Prélever de l'article 020 « Dépenses Imprévues » la somme de 1 250 € et l'affecter à l'opération 24 « Cantine Scolaire » à l'article 2188 « Autres Immobilisations Corporelles ».

8° - LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

Rappelons que ceux-ci depuis septembre 2015 sont assumés entièrement par la Commune. Ils se déroulent les lundis, mardis, jeudis de 15 h 30 à 16 h 30.

1. Bilan 2014 – 2015 (juillet) sous animation C.A.S.C.AD.E :

- ⇒ Facture C.A.S.C.AD.E : 23 546,45 €
- ⇒ Fonds d'amorçage perçu de l'État : 9 850,00 € (*base : 197 enfants*)

- ⇒ Coût Commune par enfant sur la base de 197 enfants : 13 696,45 €/197 enfants = **69,52 €**

2. Bilan des deux premiers mois sous gestion directe Commune : (base 201 enfants)

- ⇒ Petit matériel : 1 045,79 €
 - ⇒ Intervenants extérieurs : 2 422,59 €
 - ⇒ Salariés Commune : 5 025,80 €
- } 8 494,18 €

⇒ Fonds d'amorçage (50 €/enfant x 201 enfants /10 mois) x 2 mois = 2 010 €

⇒ Coût Commune pour les deux mois : 8 494,18 € - 2 010 € = 6 484,18 €/201 enfants= **32,25 €**

Soit projection sur 10 mois (durée de la période scolaire) :

32,25 € x 5 = **161,25 €**

Il s'avère que l'Association des Maires de France a publié dans sa lettre aux Maires de novembre 2015, une enquête sur la réforme des rythmes scolaires où il apparaît que le coût brut moyen est de 223 € par enfant. Coût brut médian est de 200 €.

La moitié des Communes estime leur coût, supérieur à 200 €
36 % des Communes estiment leur coût supérieur ou égal à 250 €.

Il est également à noter que les T.A.P. cette année bénéficient d'intervenants extérieurs, ce qui n'était pas le cas avec C.A.S.C.AD.E.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal prend note de la présentation des comptes des T.A.P. pour l'année 2014/2015 (juillet) et pour les mois de septembre et octobre 2015.

9° - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE :

- Lotissement « Le Petit Clos » :

Prélever de l'article 605 « Travaux » une somme de 2 000 € pour l'affecter à l'article 6611 « Intérêts d'Emprunts ». Les prévisions inscrites étant insuffisantes (*échéances non fixes – ligne de trésorerie fluctuante*).

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal autorise cette décision modificative.

10° - VENDREDIS « RÉCRÉATIFS » :

Il s'agit du créneau mis en place chaque vendredi après-midi de 15 h 30 à 16 h 30 et destiné aux enfants dont les deux parents travaillent et qui ne vont ni à la garderie périscolaire, ni au ramassage scolaire.

Eux seuls reçoivent une facture : 36 € pour l'année.

Ils sont actuellement 8

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

11° - SERVICE CIVIQUE :

L'Académie recrute deux jeunes en Service Civique (30 heures/semaine). Sur ces 60 heures, 12 heures seront affectées à la Commune pour les T.A.P. (*sans contrepartie financière obligatoire*).

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal pour susciter des « vocations » et inciter les candidats au service civique à venir dans notre Commune décide d'attribuer une indemnité complémentaire aux deux jeunes qui seront recrutés par l'Inspection Académique et mis à disposition de la Commune, chacun, 6 heures semaine dans le cadre des T.A.P. Indemnité comprise entre 250 à 300 € selon circonstances pour chacun d'entre eux.

12° - NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUITE À LA LOI « NOTRE » :

Le Conseil Municipal doit voter sur le projet de fusion proposé par Mme la Préfète.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal se déclare opposé à la fusion entre le Pays Marollais, le Saosnois et Maine 301

18 votants : 3 blanc – 7 voix pour la fusion – 8 voix contre

13° - TARIFS PUBLICS LOCAUX :

Doit-on les augmenter ? Si oui de combien ?

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les tarifs publics locaux sont augmentés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016

Concessions funéraires :

Concession	Tarif
Trentenaire	
Simple (2 m ²)	83,00 €
Double (4 m ²)	165,00 €
Cinquantenaire	
Simple (2 m ²)	128,00 €
Double (4 m ²)	252,00 €

Jardin du Souvenir :

- Dispersion = gratuité
- Acquisition plaque pour livre du souvenir = 37,00 € + gravure (3 € la ligne)

Garderie Périscolaire :

- 1,50 € la vacation
- Gratuité pour le 3^e enfant

Droits de Place :

- Marché : gratuité
- Camions vente (Outillage etc...) : 34 €

Chenil :

- Pension journalière : 15 €

Assainissement :

- Taxe de raccordement au réseau : 2 500 €
- Prime fixe sur m³ consommés : 0,50 €

Photocopies :

- A4 noir : 0,25 €
- A4 couleur : 1,00 €
- A4 recto/verso noir : 0,50 €
- A4 recto/verso couleur : 2,00 €

- A3 noir : 0,50 €
- A3 couleur : 2,00 €
- A3 recto/verso noir : 1,00 €
- A3 recto/verso couleur : 4,00 €

TARIFS SALLES JEAN DE LA FONTAINE : Par rapport à 2015, ils sont augmentés de 5 % pour les Marollais et les Associations Marollaises et de 10 % pour les extérieurs, arrondis à l'euro supérieur.

	Personnes de l'Extérieur		Personnes de Marolles et Associations Marollaises	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
Salle A	351,00 €	68,00 €	263,00 €	53,00 €
Salle A (Vin d'honneur)	430,00 €	68,00 €	305,00 €	53,00 €
Salle B	204,00 €	68,00 €	137,00 €	53,00 €
Salle B (Vin d'honneur)	272,00 €	68,00 €	168,00 €	53,00 €
Salle B1	158,00 €	68,00 €	95,00 €	53,00 €
Salle B1 (Vin d'honneur)	193,00 €	68,00 €	116,00 €	53,00 €
Salle B2	56,00 €		42,00 €	
Salle B2 (Vin d'honneur)	79,00 €		53,00 €	
Aînés Ruraux (forfait annuel Salle B)			840,00 €	
Zumba (forfait annuel Salle B)			525,00 €	
Tarif horaire			8,00 €	

Location vaisselle :

0,18 € par pièce pour les Marollais ou les Associations Marollaises

0,22 € par pièce pour les personnes extérieures

8,00 € la nappe

14° - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT (10 novembre 2015)

Responsable : Cécile PÉAN

Présents : MAUDUIT Claude, DEROYE Christelle, VANDER ELST Christina, TERTEREAU Guillaume, GAGNOT Philippe, LETOURNEUX Fabienne, GUIBERT Christelle, CARRION Gersende, JONCHERAY Christian, BOULARD Jean-Claude, LUILLIER Michel, MOISI Chantal, PÉAN Cécile.

Absent excusé : LEFEBVRE Jean-Michel

La commission rappelle que les espaces verts à entretenir sont nombreux et demandent beaucoup de temps pour leur entretien. La commission a donc pour objectif d'optimiser leur entretien tout en préservant le cadre de vie des Marollais.

LE JARDIN DU PRESBYTÈRE

L'herbe semée au printemps a poussé et les pelouses sont bien dessinées. Les plantations effectuées dans les massifs ont bien pris dans l'ensemble.

a. Eclairage.

Le type d'éclairage le plus adapté au lieu, aux manifestations envisagées dans ce lieu reste à définir.

La commission rappelle que ce lieu a été imaginé comme espace vert de détente, de repos dans le centre-bourg : lieu où chacun peut se promener, flâner sur un banc, manger un sandwich lors de la pause méridienne ...

Ce lieu a aussi été envisagé comme lieu d'accueil de manifestations: salon du livre, concert...

b. Bancs.

La commission propose de n'installer que des bancs dans ce lieu à l'espace limité.

La commission a choisi quelques modèles, présentés en annexe (ci-jointe) et demande l'avis des conseillers municipaux pour finaliser son choix.

c. Allées restant à finir (*nivellement + falun à étaler*).

Elles pourront être terminées quand l'éclairage sera défini, voire installé et l'emplacement des bancs déterminé.

d. Eau.

Le jardin est raccordé au réseau de la ville et est doté d'un puits pour lequel une pompe va être installée.

e. Travaux de rénovation du mur, de la gouttière (côté presbytère).

Ils sont actés et seront réalisés par les employés municipaux.

f. Réhabilitation du local à l'entrée du jardin.

Il est proposé qu'il y soit installé un local technique (tableau électrique, point d'eau).

Il a aussi été envisagé de faire des toilettes en fonction de l'accessibilité possible aux réseaux.

La porte sera changée.

Un nouvel enduit est envisagé sur les murs du local et sur le mur d'entrée du jardin (côté monument aux morts).

g. Terrasse devant l'entrée du presbytère.

La commission propose de créer une sorte de paravent avec des bacs à fleurs colorés qui pourront être réutilisés dans l'espace pelouse. Pas de travaux envisagés dans cette zone en attendant de connaître les projets concernant le presbytère.

L'ESPACE PIERRE GASCHER

a. Massif sous le Séquoia

Les rosiers manquent de lumière et ont du mal à pousser, et doivent parfois être remplacés, de même pour les autres plantes fleuries.

La commission propose de supprimer toutes les plantations de cette zone, de supprimer les pierres blanches et de n'y laisser que de l'herbe.

Les rosiers seraient déplacés dans un massif plus ensoleillé, avec un sol plus riche. Des rosiers bas, variés, pourraient être ajoutés pour créer un massif plus dense et coloré (emplacement à étudier: devant les grilles, à droite de la bibliothèque par exemple).

b. Cendriers

La commission propose d'installer des cendriers du côté du boulodrome.

c. Jeux

La commission propose le remplacement des jeux pour enfants du parc.

Une première étude a conduit au projet présenté en annexe.

Le choix définitif sera effectué lors de la prochaine commission environnement si le conseil municipal donne son accord. Un nouveau fournisseur venant d'être contacté, le projet peut évoluer.

LE CENTRE-BOURG

a. Haies au pied de l'église

La commission propose d'enlever les haies sur la place de l'église et d'y installer des massifs bas composés de vivaces et de quelques annuelles (comme les massifs le long de la rue).

b. Massifs sur les zones herbeuses.

La commission propose d'enlever les gros massifs taillés au carré et colonisés par les ronces et de les remplacer par des arbustes plus petits, florifères.

4. Haies

Il a été signalé un entretien insuffisant par la commune d'une haie longeant la propriété de M. Bouvet, rue Henri Chardon. Cette haie a été plantée sur l'espace communal dans une voie d'accès étroite, très près de la maison d'habitation.

La commission propose d'arracher cette haie, ce qui facilitera l'accès au terrain situé en contrebas.

La commission propose aussi d'arracher la haie de Thuyas de la résidence du Bonio le long du pré de M. MALASSIGNÉ.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les différentes propositions émises par la Commission sont acceptées par le Conseil Municipal.

Toutefois :

- Concernant la réhabilitation du local à l'entrée du « Jardin », la Commission des Travaux ira sur place confirmer ou non la faisabilité, du tableau, des toilettes, de la porte et proposera en accord avec la Commission Environnement des solutions.

Pour l'arrachage de la haie au « Bonio », à l'unanimité la décision de le faire est prise mais par un prestataire de service.

15°- QUESTIONS DIVERSES :

⇒ L'abribus est posé rue d'Ebernhahn,

⇒ Un vidéoprojecteur est installé Salle B Jean-de-la-Fontaine,

⇒ La vidéo protection est en place. Reste à obtenir la licence d'exploiter

⇒ La fibre optique :

La Communauté de Communes s'est positionnée pour. Le Conseil Municipal y est favorable.

Pour ce faire, il faudra que chaque habitation en campagne ait une adresse postale avec numérotation. Des hameaux vont être récréés (*5 maisons dans un rayon de 100 m*).

Une commission communale préparera le dossier, la Population sera informée. Le Conseil Municipal validera le projet.

Pour les entreprises, même démarche mais là c'est le département qui s'en occupe.

⇒ Lutte contre les nuisibles : Pour stocker les ragondins, un congélateur de 400 l va être acheté (50 ragondins)

⇒ Prochaine Commission des Travaux : **lundi 14 décembre 2015, à 16 h 30**

